

Les contrôles sanitaires à l'importation

Société Vétérinaire Pratique de France

10 octobre 2012



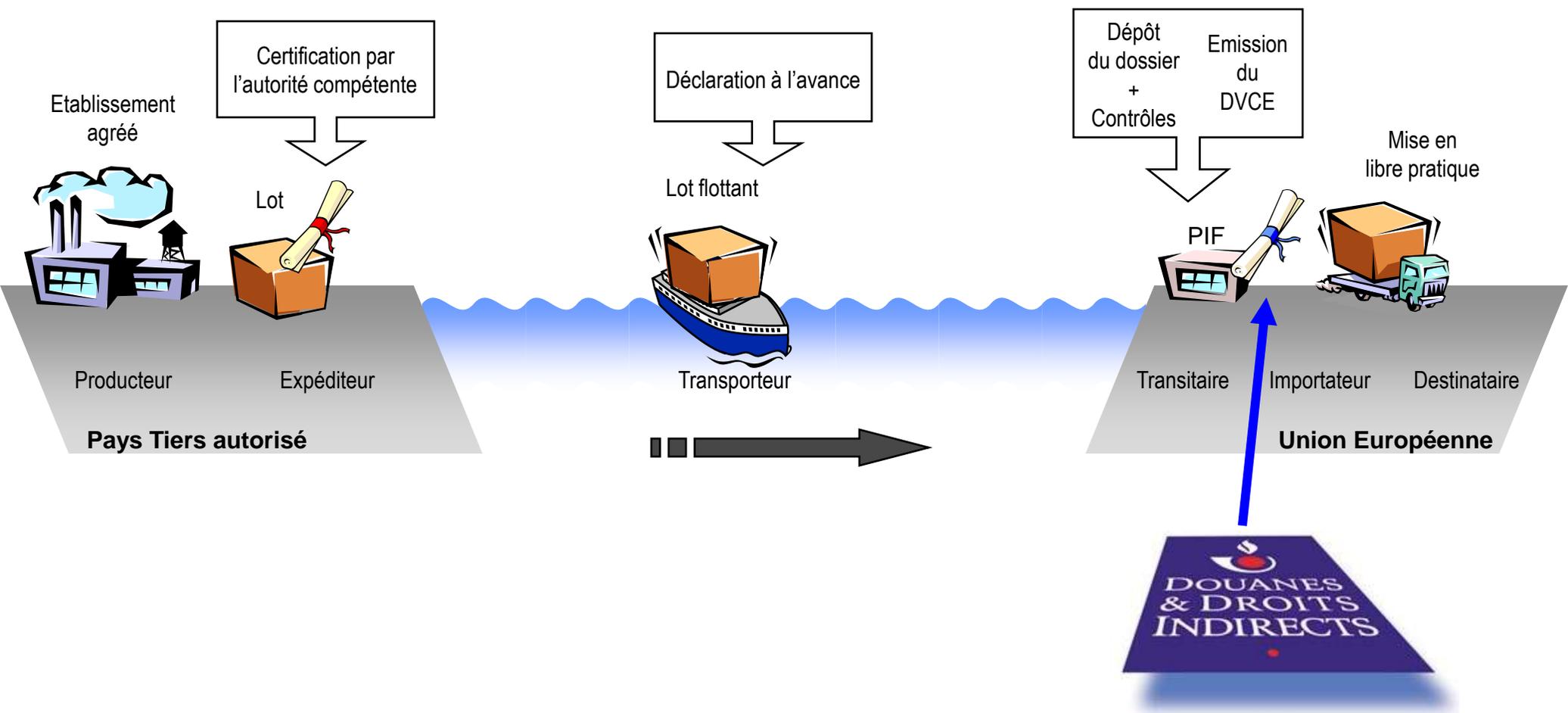
- Préambule : les grands principes du contrôle à l'import

- Les 3 étapes du contrôle en pratique
 - 1/ Contrôle **documentaire**
 - 2/ Contrôle **d'identité**
 - 3/ Contrôle **physique**

- L'issue du contrôle

- Lutter contre les introductions illégales : exemple de coopération avec la douane

Préambule : rappel des grands principes du contrôle à l'import





1. Le contrôle documentaire

2. Le contrôle d'identité



3. Le contrôle physique

1. Le contrôle documentaire

Le contrôle documentaire

Vérification des certificats ou documents d'accompagnement du lot.
Contrôle systématique, quelle que soit la destination douanière du lot.



Modèle type de certificat sanitaire – Partie I

Certificat vétérinaire vers l'EU

Certificat rempli par: IMPORT.MA.2012.0010347

1.1. N° de référence du certificat MA 0210/1/2012/14		1.1.4. N° de référence TRACEA IMPORT.MA.2012.0010477	
1.2. Autorité centrale compétente MA00000 Office National de Sécurité Sanitaire des Produits		1.2. Autorité locale compétente MA00114 Fés (Service vétérinaire)	
1.3. Destinataire Nom: CHARLES FRERES LA LINCHERE Adresse: 42580 L'Etrat France (FR)		1.4. Intitulé ou chargement (à compléter)	
1.5. Pays d'origine, ISO Code Maroc(MA)		1.6. Pays de destination, ISO Code FR	
1.7. Lieu d'origine Nom: Boyanderie Drimano Numéro d'agrément: B-14-3/94 Adresse: Fés - Boulemane FES Maroc (MA)		1.8. Lieu de destination Nom: CHARLES FRERES LA LINCHERE Adresse: 42580 L'Etrat	
1.9. Date et heure de départ 17/08/2012		1.10. PIF d'entrée dans l'UE Nom: Marseille Fos-sur-Mer du PIF FIFOSI	
1.11. Moyens de transport Actes <input type="checkbox"/> Navire <input checked="" type="checkbox"/> Wagon <input type="checkbox"/> Véhicule terrestre <input checked="" type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>		1.12. Mode de conservation Réfrigéré <input type="checkbox"/> Congelé <input type="checkbox"/>	
1.13. Identification Navire <input checked="" type="checkbox"/>		1.13.1. Quantité 23,940 Kg (23,100 Kg)	
1.13.2. Nombre total de conditionnements 84		1.13.3. N° de scale et n° de jauge (VNU454481)	
1.14. Marchandises certifiées aux fins de Actes <input type="checkbox"/> Usage technique <input type="checkbox"/> Consommation humaine <input checked="" type="checkbox"/>			
1.15. Pour transit par l'UE vers un autre pays <input type="checkbox"/>			
1.16. Pour importation en admission temporaire dans l'UE <input checked="" type="checkbox"/>			
1.17. Identification des marchandises 1. 8504 00 00 Boyaux, venant et estomacs d'animaux, entiers ou en morceaux, autres que ceux de poissons, à l'état frais, réfrigéré, congelé, salé ou en saumure, séché ou fumé Boyaux traités Origine (non scientifique) : MA ; Numéro de transformation : B-14-3/94 ; Nombre de conditionnements : 84 ; Type de conditionnement : Et ; Poids net : 23,100 Subtotal Net Weight: 23,100			



Chef de service vétérinaire
Dr Essaid Filali

Déclaration du lot :

- identification des intervenants (importateurs, exportateur, adresse de destination, établissement producteur)
- identification du lot (nature, quantité/poids, mode de conservation)
- procédure d'introduction demandée (admission, transit, transbordement...)

Modèle type de certificat sanitaire – Partie II

Mentions sanitaires :

- différent selon la catégorie de produits, d'animaux...
- sont complétées par le certificateur (autorité compétente)
- sont biffées par le certificateur lorsque différentes options sont possibles



PAYS: _____

Modèle de certificat (**)

II. Information sanitaire (*)		II.a. N° de référence du certificat	II.b.
-------------------------------	--	-------------------------------------	-------

Partie II: Certification

① **Attestation de santé publique**
→ protection du « consommateur » (food et feed)
demandée pour food, feed et animaux de rente

② **Attestation de santé animale**
→ ne pas introduire de maladie animale

③ **Attestation de transport (bien-être)**

④ **Exigences particulières**
Ex: JBR, Anjeszky

Vétérinaire officiel

Nom (en lettres capitales):	Qualification et titre:
Date:	Signature:
Sceau:	

(*) Exigences sanitaires spécifiques à compléter.
(**) A remplacer par le titre spécifique à chaque modèle de certificat.

1. Le contrôle documentaire

Le contrôle documentaire

Vérification des certificats ou documents d'accompagnement du lot.
Contrôle systématique, quelle que soit la destination douanière du lot.

Vérification sur la **forme** :

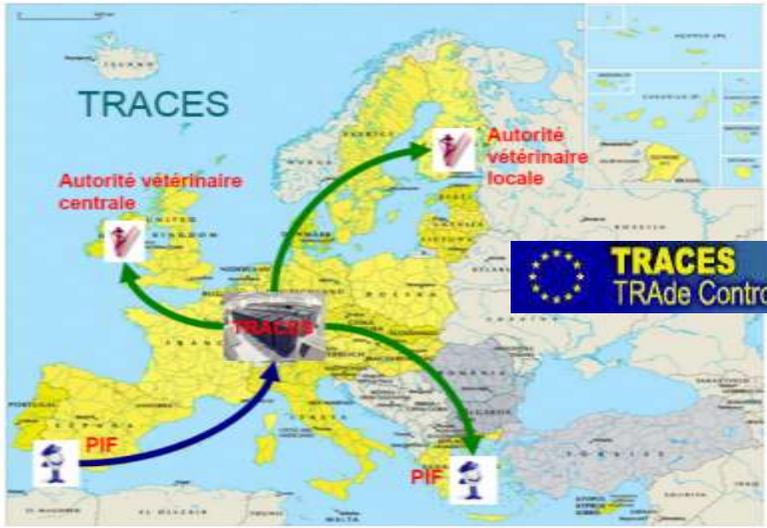
- respect des règles de certification (date, signature...), du modèle...
- authentification du certificat : originaux, règles de sécurisation, certification électronique via TRACES ...

Vérification sur le **fond** : nature des garanties apportées par les autorités du pays tiers ; vérification de la double ou triple autorisation.

Une **préparation au contrôle** des animaux et marchandises : évaluer le risque pour déterminer la suite du contrôle (ex : contrôle renforcé, clauses de sauvegarde...).



1. Contrôle documentaire : nos outils



TRACKING

2. Le contrôle d'identité

Définition

Vérification par inspection visuelle de la concordance entre certificat et produit/animal.

Contrôle systématique, quelle que soit la destination douanière du lot.

Modalités

Vérification des immatriculations de conteneurs, des véhicules et des scellés

Vérification du lot lui-même (nature, espèce animale, poids, quantité)

Vérification des marques d'identification (produits) ou de l'identification des animaux/colis

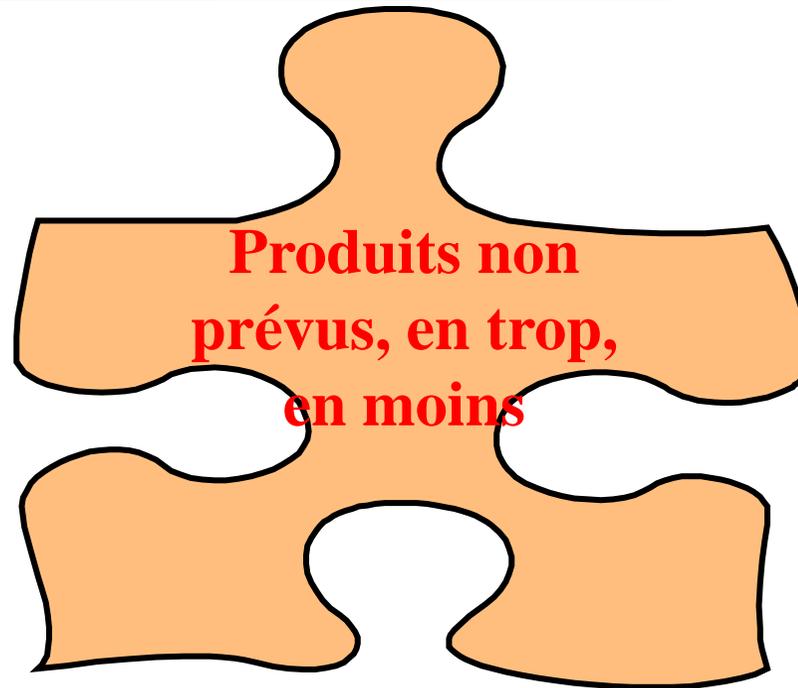


2. Le contrôle d'identité - principales anomalies

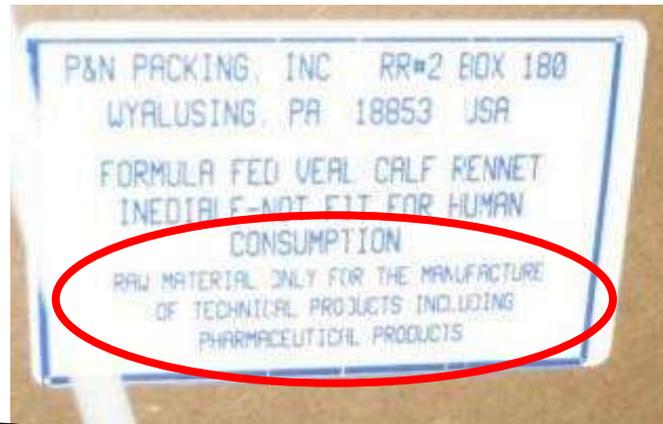
N scellés et véhicules



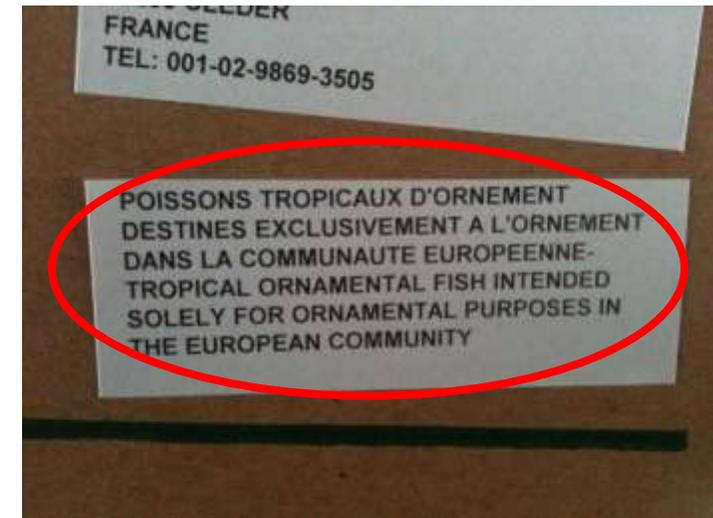
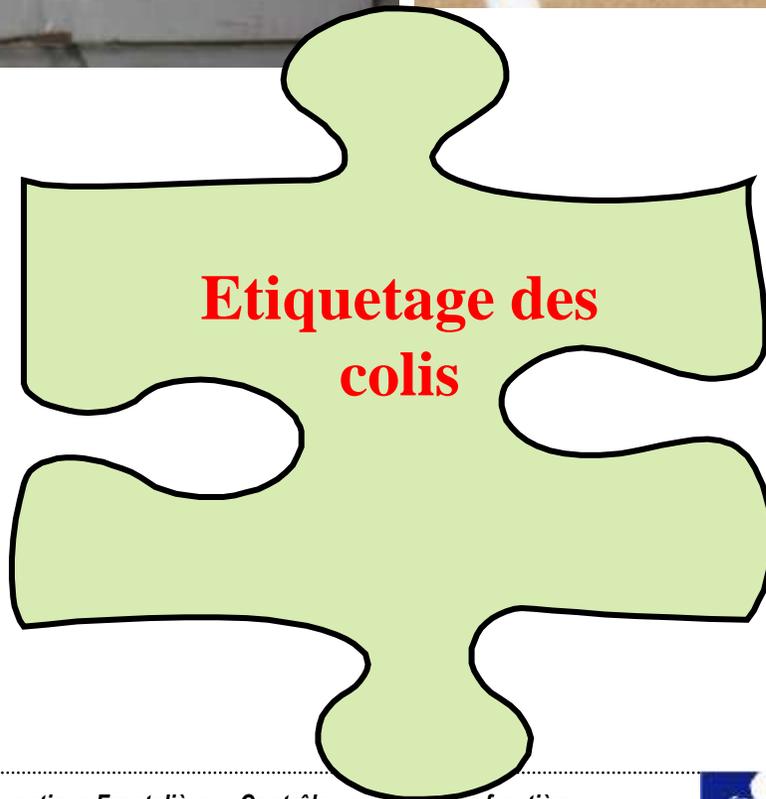
2. Le contrôle d'identité - principales anomalies



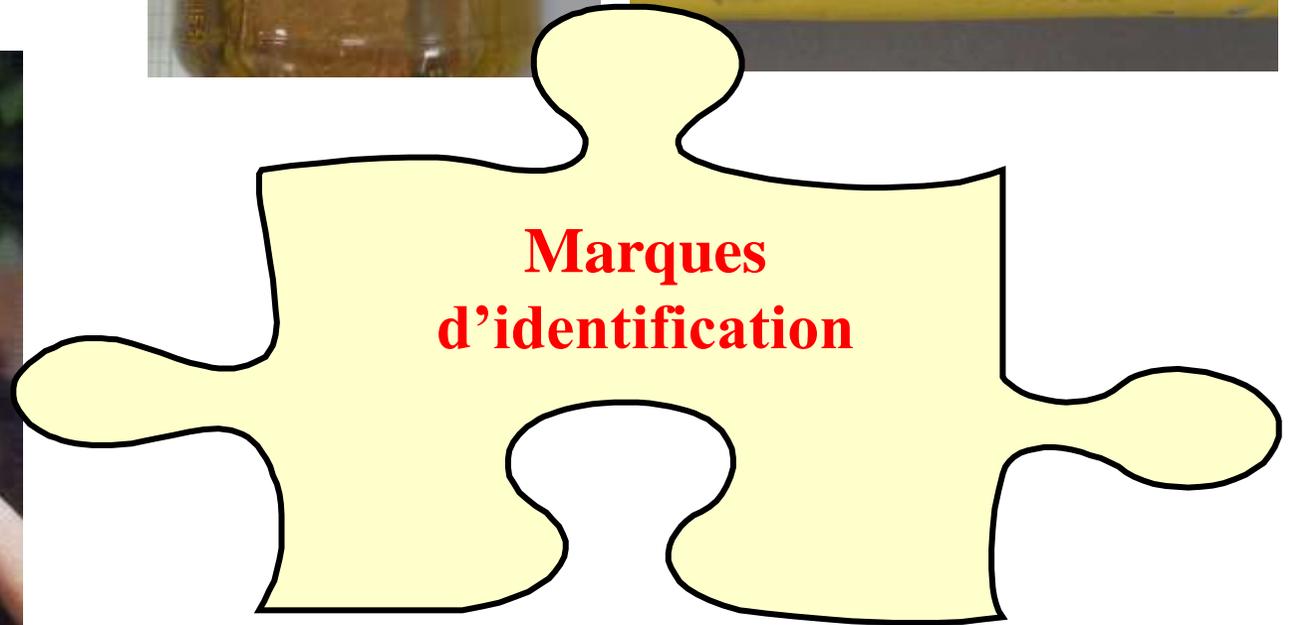
2. Le contrôle d'identité - principales anomalies



EXPEDITEUR	LA LIGNE VERTE ROUBAÏ AHICENE N° Agrément 23412 26 Rue Tchekasky ANNABA - ALGERIE			
DESTINATAIRE	L'ETIER DE SAINT TROPEZ 83990 SAINT TROPEZ			ANCE
PAYS D'ORIGINE ALGERIE	DATE	FRACHEUR	CALIBRAGE	
	CLASSIFICATION	EXTRA	A	
ESPECE	LOUP MEDITERRANEE (<i>Discentrachus Labrax</i>)			
PRESENTATION	ENTIER	ETETE	EVISCERE	FILET
POIDS NET	6,8	DATE EXPEDITION	N° COLIS	
ATTENTION : CE PRODUIT DOIT ETRE CONSERVE ENTRE 0°C ET + 2°C				



2. Le contrôle d'identité - principales anomalies



3. Le contrôle physique

Définition

Vérification que le produit/animal répond aux exigences de la législation communautaire et qu'il est propre à être utilisé aux fins prévues par le certificat.

S'assurer de l'aptitude au transport des animaux vivants.

Contrôle non systématique (produits)/systématique (animaux) la nature du produit, de son origine et de sa destination

Modalités

Vérification des conditions de transport : intégrité physique, ambiance, température

Contrôle des matériaux d'emballage : protection

Contrôle organoleptique : odeur, couleur, consistance, saveur
traitements associés : tranchage, décongélation, cuisson

Tests de laboratoire : résidus, pathogènes, contaminants

Déchargement obligatoire de tous les biongulés et équidés, possible pour les autres (décision VO)

Examen clinique : examen visuel individuel ou de groupe, appareil respiratoire et digestifs, température

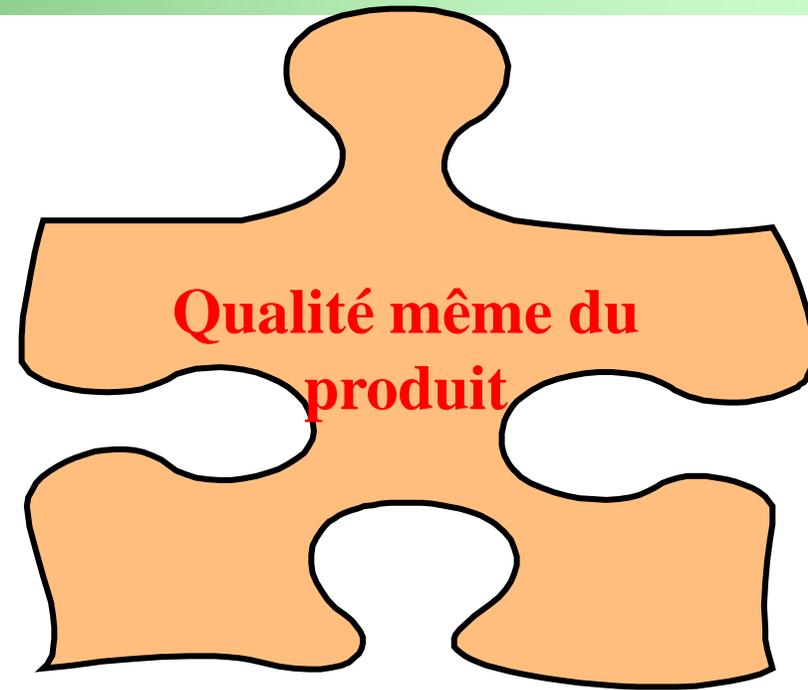


3. Le contrôle physique - principales anomalies

**Problèmes
logistiques
Rupture chaîne
du froid**



3. Le contrôle physique - principales anomalies



3. Le contrôle physique - principales anomalies



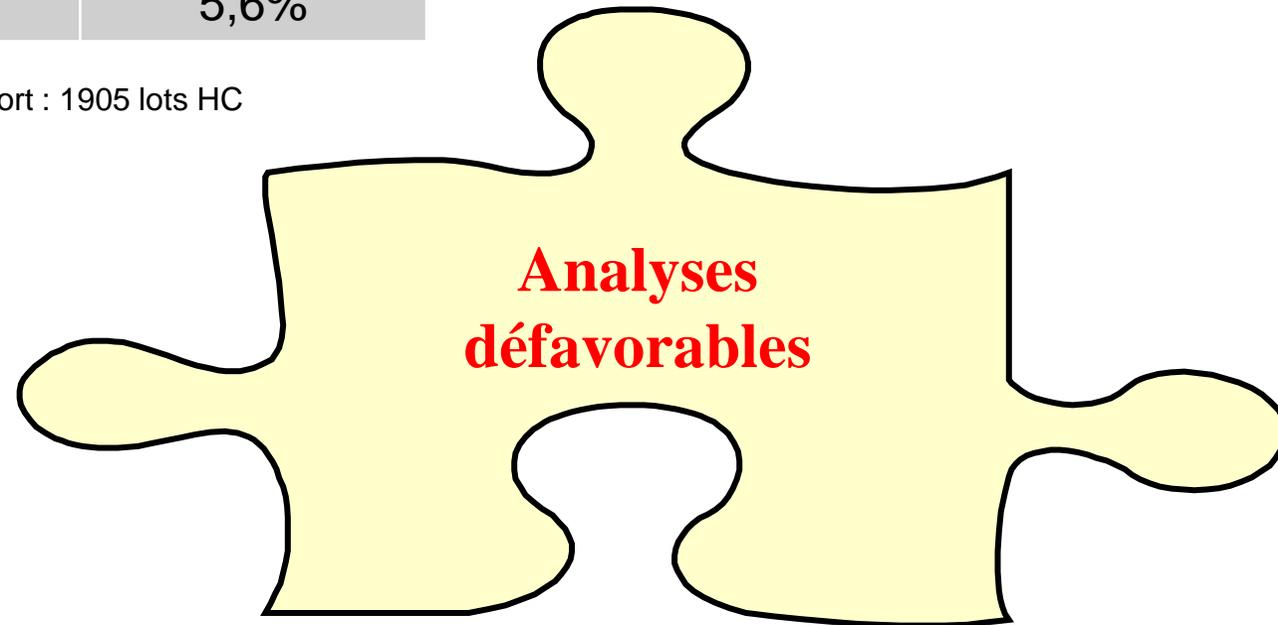
Sam Shere, magazine *Life* - 1946

3. Le contrôle physique - principales anomalies

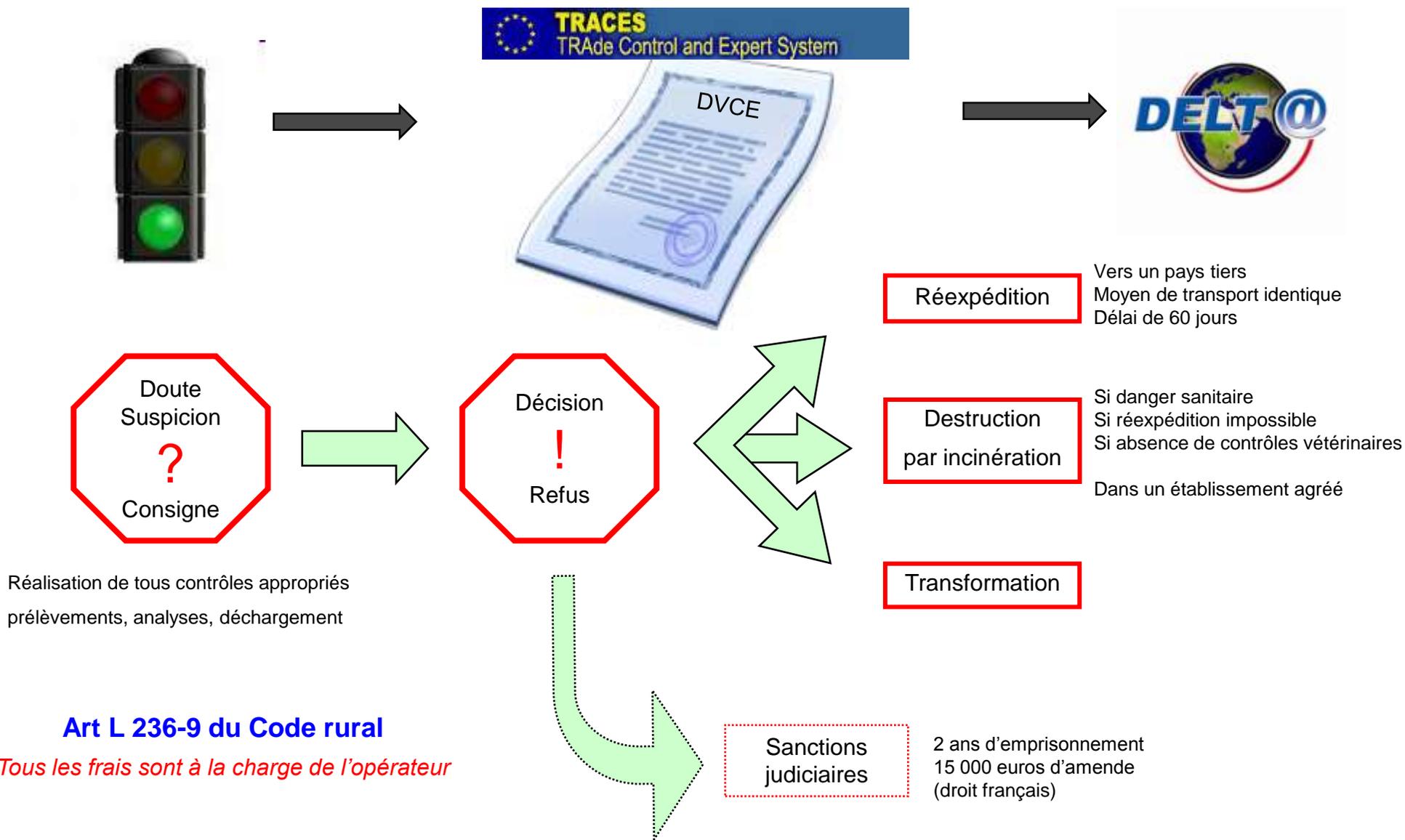
2009 à mi 2012	PIF port	PIF Aéroport
Contrôle sondage dt NC	247 (3,2%) 4,5%	70 (3,7%) 4,2%
Contrôle renforcé dt NC	209 (2,7%) 1,9%	36 (1,9%) 8,3%
% lots analysés	5,9%	5,6%



Port : 7699 lots HC ; Aéroport : 1905 lots HC



L'issue du contrôle à l'importation



Lutter contre les introductions illégales : exemple de coopération avec la douane

La recherche des lots introduits illégalement (= sans contrôle vétérinaire)

Contrôle automatisé par communication Delta/Traces au moment du dédouanement

Vérification des déclarations des opérateurs

Ciblage des marchandises suspectes



Manifestes des navires



Lutter contre les introductions illégales : exemple de coopération avec la douane

L'intervention sur les passagers

Existence de dérogation au contrôle en PIF pour les animaux accompagnant le propriétaire (limite 5 spécimens, pas de dérogation sur les conditions sanitaires) et pour les produits (hors viande et lait, limite 20 kg).

Contrôle de la compétence de la DGDDI - assistance à tout moment

Organisation d'opérations communes

Exemple d'une intervention récente

Ferry d'Annaba le 18/05/12 : interception d'une passagère à pied avec 35 chats en cages. Certificat de bonne santé (mais pas de CS), vaccination contre la rage (sauf 4 chatons), aucune sérologie antirabique. Aucune identification.



Conclusion

Refoulement (opéré seulement le 26/05/12 – pb liaison pour Annaba).

Dans l'attente, hébergé dans local spécifique au sein du port. Initialisation du processus de vaccination (identification, vaccin) – sérologie à faire de retour en Algérie pour pouvoir revenir.



**Merci
de votre attention**